

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :** Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Monsieur MARINO-MORABITO (à Monsieur TOCHE ONTENIENTE)

**EXCUSÉS :** Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL, Madame MEYZONNY

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

---

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

---

**2023.03.24 RÉFECTION DES COUVERTURES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY ET MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)  
Nomenclature : 7.8 Subvention d'équipement

Par délibération n°2022.03.18 en date du 24 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation complète des couvertures de l'école élémentaire Jules Ferry.

Cependant, il apparaît aujourd'hui plus pertinent d'élargir le périmètre de l'opération en englobant l'école maternelle et de profiter de cette réfection globale pour installer des panneaux photovoltaïques à des fins d'autoconsommation.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230623-DEL\_2023\_03\_24-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 607 600 € HT, dont 454 000 € HT pour la partie charpente-couverture et 153 600 € HT pour la partie énergies renouvelables.

Pour ce faire, la Commune sollicite la participation financière :

- De l'Etat au titre de la DETR, dans le cadre de l'appel à projets 2023 et de la politique publique d'aide à la Transition Ecologique (nature d'opérations : installation de panneaux solaires photovoltaïques sur tout bâtiment public pour l'autoconsommation), à hauteur de 20% du coût HT des travaux correspondants, soit 30 720 €
- Du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de territoire BUCOPA 2024-2026 et au titre du dispositif de soutien aux investissements structurants, à hauteur de 15% du montant total HT des travaux, soit 91 140 €
- De la CCPA, à la hauteur du montant du reliquat du fonds de concours généraliste 2021-2023, soit 183 937 €

Dépenses HT		Recettes	
Montant des travaux	607 600 €	DETR	30 720 €
		CD01	91 140 €
		CCPA	183 937 €
		Autofinancement	301 803 €
<b>TOTAL</b>	<b>607 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>607 600 €</b>

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un **avis favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **D'APPROUVER** le projet de réfection complète des couvertures des écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry et d'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation ;
2. **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessus ;
3. **DE SOLLICITER** la participation de l'Etat au titre de la DETR, dans le cadre de l'appel à projets 2023 et de la politique publique d'aide à la Transition Ecologique, soit 30 720 € ;
4. **DE SOLLICITER** la participation du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de territoire BUCOPA 2024-2026 et au titre du dispositif de soutien aux investissements structurants, soit 91 140 € ;

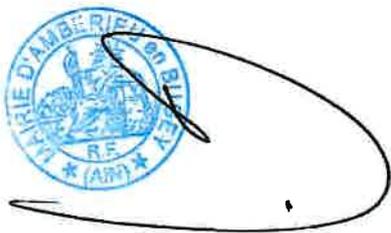
5. **DE SOLLICITER** la participation de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à hauteur du reliquat du Fonds de concours généraliste 2021-2023, soit 183 937 € ;
6. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et éventuels avenants à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

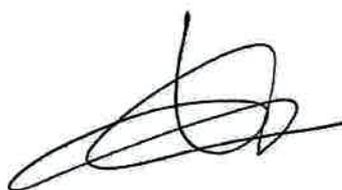
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100646-20230623-DEL\_2023\_03\_24-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception en préfecture : 30/06/2023

